



COMMUNE DE VERNEUIL-EN-HALATTE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
municipaux
En exercice : 26
Nombre de votants : 24
Nombre de présents : 21

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE NEUF MARS A 19h00,

Le Conseil Municipal de la Commune de VERNEUIL-EN-HALATTE dûment convoqué par Monsieur le Maire, par lettre en date du 5 Mars 2026, s'est réuni à la Salle des Fêtes, Place de Piegaro, sous la présidence de Monsieur Philippe KELLNER, Maire, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Présents :

M. Philippe KELLNER, Maire

Jean-Philippe LEBAILLIF, Pascale CADET, Rita TELLOTTE, Bruno BIANCHI, Nadine FRANCON Adjoints au Maire

Ginette COCU, Daniel BOULANGER, Françoise PARENT, Philippe BENY, Laurent LENAIN, Corinne SKORIC, Jean ALESI, Laurence DURA, Arnaud VANNIER, Christophe ALVARÈS, Sophie GAIME, Hervé POTEAUX, Karen DUCROT, Brigitte BLONDEAU, Vincent JUREDIEU, Conseillers Municipaux

Pouvoirs : **Fulvio LUZI (pouvoir à Mr KELLNER, Maire) - Gilles QUÉMARD (pouvoir à Mr ALESI) - Graziella ÉBELY (pouvoir à Mme GAIME)**

Absents : **Alexis CHAMEREAU - Vanessa MIERMON**

Secrétaire de séance : **Jean ALESI**

Formant la majorité des membres en exercice.

2026-11 Compte Financier Unique 2025 « Ville » - Affectation du résultat de fonctionnement

Après avoir approuvé le **Compte Financier Unique « Ville » 2025** présenté par Monsieur le Maire, constatant les résultats comptables, et, conformément à l'instruction comptable M57, il convient d'affecter l'excédent de fonctionnement 2025.

Compte tenu des résultats de l'exercice 2025 qui sont caractérisés par :

- Un excédent sur la section de fonctionnement de **5 643 676,25 €**
- Un déficit sur la section d'investissement de **1 824 076,61 €**
- Le solde des restes à réaliser en recette à reporter en 2026 : **+ 144 765,71 €**

Section d'investissement (dépenses) : **652 334,30 €**

Section d'investissement (recettes) : **797 100,01 €**

Le Compte Financier Unique fait apparaître un besoin financier de **1 679 310,90€** (solde des restes à réaliser plus le résultat de clôture de la section d'investissement : **144 765,71+(-1 824 076,61)**)

Après avis favorable de la commission des finances du 2 mars 2026,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés affecte les résultats du **Compte Financier Unique 2025 « Ville »** de la manière suivante :

Au budget primitif 2026

- De reporter le solde, soit **1 824 076,61 €** en section d'investissement (Résultat reporté D001 en dépense d'investissement)
- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au **compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »** la somme de **1 679 310,90 €**
- Le surplus de **3 964 365,35 €** est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire **002 « excédent de fonctionnement reporté »**

Pour Extrait Conforme.

A VERNEUIL-EN-HALATTE, le 10 mars 2026

Le Maire,



Philippe KELLNER

